# Plan déchets 2014-2025 et mise en perspective européenne de la politique des déchets

# SP1

La loi de transition énergétique pour la croissance verte ancre la notion d'économie circulaire dans la loi pour la première fois, et définit des objectifs et des moyens pour mettre en œuvre la transition vers cette économie circulaire. Le « plan déchets » 2014-2025 permettra une déclinaison opérationnelle de cette loi ; en parallèle, est engagée au niveau européen une révision de la directive cadre sur les déchets. Cette plénière sera l'occasion de faire le point sur ces nouvelles perspectives, et sur la mobilisation des territoires, qui progresse notamment via le réseau des «territoires zéro déchet zéro gaspillage».

Piloté par :
**M. Baptiste LEGAY**
*MEDDE*

Animé par :
**M. Valéry DUBOIS**

# Intervenants des 13e Assises des déchets

## Séance Plénière 1 : Plan Déchets 2014-2025 et mise en perspective européenne de la politique des déchets

La Direction Générale de la Prévention des Risques élabore et met en oeuvre des politiques relatives à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la réduction des pollutions chimiques, biologiques ou radioactives mais aussi aux diverses atteintes à l'environnement ; à la prévention des risques naturels ; à l'évaluation des risques que représentent les OGM pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un service rattaché au Ministère de l'Environnement.

**Mme Patricia BLANC**
*Directrice générale de la prévention des risques*
MEDDE / DGPR

Depuis janvier 2015, quatre syndicats de traitement de la zone centrale du département ont fusionné au sein d'un unique syndicat : Kerval Centre Armor. Une volonté de créer un outil commun dédié au tri sélectif avec l'objectif de mettre en place des outils industriels permettant au territoire de valoriser durablement les déchets en favorisant le principe d'économie circulaire.

**M. Thierry BURLOT**
*Président*
Kerval Centre Armor

Au sein de Veolia Environnement, Veolia Propreté assure toutes les prestations liées à la propreté et au recyclage, de la collecte à la valorisation des déchets. Veolia Propreté agit sur l'ensemble du territoire avec près de 500 agences et avec la volonté d'agir au plus près des territoires et des activités.

**M. Bernard HARAMBILLET**
*Directeur général France recyclage et valorisation des déchets*
Veolia Propreté

Le Conseil national des Déchets est un organe de consultation facultative sur toute question relative aux déchets (et notamment les textes législatifs et réglementaires) par saisine du ministre en charge de l'environnement. En 2013, ces travaux ont largement contribué à la discussion de la Conférence environnementale, suite à laquelle le gouvernement a adopté la seconde feuille de route pour la transition écologique qui comporte un chapitre sur l'économie circulaire.

**M. Gérard MIQUEL**
*Sénateur du Lot*
Président du Conseil national des Déchets

La Commission européenne est une des institutions de l'Union européenne (UE). C'est un organe indépendant des États doté de pouvoirs importants. Elle représente et défend les intérêts de l'Union dans son ensemble. Elle présente des propositions législatives. Elle veille à la bonne application des politiques et exécute le budget de l'UE.

**M. Michel SPONAR**
*Chargé de mission direction environnement*
Commission Européenne

France Nature Environnement (FNE) rassemble 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement dans des centaines de commissions de concertation locales et nationales. Résolument engagée dans une démarche d'échange et de construction avec les pouvoirs publics et les acteurs concernés, FNE conduit une action de lobbying visant une meilleure prise en compte de l'environnement par la législation nationale, européenne et internationale, et veille au respect du droit de l'environnement.

**Mme Nathalie VILLERMET**
*Pilote du réseau prévention et gestion des déchets*
FNE

Assises Nationales Des Déchets